

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 497X-CA-7606

concernant l'ajout temporaire d'un cinquième poste de cadre supérieur au plan des effectifs à titre de « chargé exécutif : projets spéciaux »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-dix-septième réunion extraordinaire tenue par consultation électronique entre midi le jeudi 8 janvier 2026 et midi le lundi 12 janvier 2026.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 6 « Ressources humaines »* de l'Université du Québec prévoyant les conditions de travail des cadres supérieurs d'une université constituante;

ATTENDU les annexes 6-B « Régime de retraite de l'Université du Québec » et 6-D « Programme supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs de l'Université du Québec » du *Règlement général 6 « ressources humaines »*;

ATTENDU l'article 57.4 d) du *Règlement général* de l'UQO relatif au pouvoir du conseil d'administration d'autoriser l'engagement et l'affectation du personnel de direction de l'Université;

ATTENDU qu'en vertu de l'entente intervenue entre l'UQO et l'Université du Québec, monsieur Adel El Zaïm sera en affectation interinstitutionnelle à l'Université du Québec pour la période non écoulée de son mandat, soit du 15 janvier 2026 au 15 août 2026;

ATTENDU la nécessité d'ajouter un poste temporaire de cadre supérieur au plan des effectifs de l'UQO à la suite l'entente relative à l'affectation interinstitutionnelle, et ce, afin de permettre à monsieur Adel El Zaïm de demeurer admissible au Programme supplémentaire de retraite (PSR) de l'Université du Québec;

Sur proposition de monsieur Patrick Duguay, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'AJOUTER, de façon temporaire, un cinquième poste de cadre supérieur à titre de « chargé exécutif : projets spéciaux » au plan des effectifs de l'UQO pour la période du 15 janvier 2026 au 15 août 2026;

D'OCTROYER à monsieur Adel El Zaïm le mandat à titre de chargé exécutif : projets spéciaux pour la période comprise entre le 15 janvier 2026 et le 15 août 2026;

D'INFORMER l'Université du Québec de la création du poste temporaire de cadre supérieur;

DE MANDATER la rectrice pour donner suite aux présentes auprès de l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

La secrétaire générale,
Me Sophie Ouellet